



Bios du Château

PANIER DE LÉGUMES BIO BULLETIN D'ABONNEMENT



Une micro-ferme à Lorient !

Notre ferme urbaine de 1 hectare en maraîchage bio est implantée au coeur du parc de Bois du Château à Lorient. Cette nouvelle exploitation a été conçue dans le cadre du projet «Fais Pousser Ton Emploi».

Portée par l'association Optim'ism, c'est un outil d'accompagnement à l'installation agricole pour des demandeurs d'emploi motivés pour devenir maraîchers. Au printemps 2019, 5 maraîchers en devenir ont été recrutés pour développer la ferme et se former avec le soutien d'un encadrant maraîcher. A l'issue de cet accompagnement de 2 ans, ils auront la possibilité de reprendre la ferme à leur compte.

1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse email :

2 - ADHÉSION À OPTIM'ISM

J'adhère à Optim'ism : pour la première fois pour un renouvellement / réabonnement

La cotisation annuelle de 16 € est à régler une seule fois par année civile.

**RETRAIT DES PANIERS
CHAQUE MARDI
A PARTIR DE 15H**

3 - FORMULE D'ABONNEMENT

Cochez la formule souhaitée :

		6 MOIS soit 26 paniers	ANNUEL soit 49 paniers
Panier Individuel	7 €	<input type="checkbox"/> 192 €* 2 x 96	<input type="checkbox"/> 343 € 1 x 88 + 3 x 85
Panier Duo	10 €	<input type="checkbox"/> 270 €* 2 x 135	<input type="checkbox"/> 490 € 1 x 124 + 3 x 122
Panier Familial	15 €	<input type="checkbox"/> 400 €* 2 x 200	<input type="checkbox"/> 735 € 1 x 186 + 3 x 183

*Les abonnements de 6 mois incluent 10 € de frais de gestion.

La livraison de nos paniers peut être interrompue pour un maximum de 3 semaines chaque année. Les dates d'interruption vous seront communiquées en amont.

4 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Chèque (comptant) Chèques trimestriels Espèces (comptant)

Chèques à libeller à l'ordre d'Optim'ism

Pour le paiement par chèques trimestriels, se référer aux montants indiqués dans le tableau «formule d'abonnement».

Adhésion : Cotisation de 16 € à régler une fois par an	€
Abonnement : Montant total de l'abonnement choisi	€
Total :	€

J'accepte les conditions générales d'abonnement situées au verso.

Fait à, le

Signature :

Merci de déposer votre bulletin d'abonnement et votre règlement à la micro-ferme Bios du Château : en mains propres auprès de nos maraîchers ou dans la boîte aux lettres situés à notre bungalow. Vous serez recontactés rapidement par téléphone pour confirmer le début de votre abonnement.

POUR NOUS CONTACTER :

Par téléphone : **06 88 13 54 49** / Par email : **biosduchateau@gmail.com**

POUR EN SAVOIR PLUS :

N'hésitez pas à venir vous balader sur la ferme pour échanger avec nos maraîchers !

Vous pouvez également visiter le site internet www.faispoussertonemploi.fr et vous inscrire à notre newsletter :

Je souhaite recevoir par email la newsletter de la micro-ferme de Bois du Château

Vous pourrez vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien situé en bas de chaque email.

NOTRE MARCHÉ

Vente directe de nos légumes bio, tous les jeudis soir de 17H00 à 19H00, à la micro-ferme.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT AU 1ER JUILLET 2020

Art. 1 : Cotisation

L'adhésion et le règlement de la cotisation annuelle de 16 € à l'association Optim'ism est obligatoire pour toute personne qui souhaite bénéficier d'un abonnement aux paniers de légumes issus de l'Agriculture Biologique (certifié Ecocert) proposé par Bios du Château.

Celle-ci est basée sur la cotisation du Réseau de Cocagne et fixée par l'assemblée générale (chaque année). Elle est due par année civile.

Art.2 : Règlement des abonnements

Le règlement de l'abonnement peut être effectué en espèces ou par chèque au comptant ou trimestriels.

L'adhérent s'engage à régler l'ensemble de son abonnement dès la souscription de celui-ci, y compris pour les chèques trimestriels. L'association s'engage alors à déposer les chèques au début des périodes concernées par cette modalité.

En cas de chèque rejeté, une pénalité de 10 € pour frais de gestion et frais bancaires est facturée à l'adhérent.

Toute modification du type d'abonnement entraîne des frais de gestion de 10€.

Art. 3 : Renouvellement

Le renouvellement est effectué par tacite

reconduction. Une lettre d'information de fin d'abonnement est envoyée à l'adhérent quelques semaines avant le dernier panier.

Les demandes de résiliation doivent être formulées par écrit auprès de la micro-ferme, avant la date d'échéance de l'abonnement. Sans nouvelle de votre part, l'abonnement sera reconduit automatiquement dans les mêmes termes.

Art. 4 : Rupture de contrat avant son échéance

Le contrat d'abonnement ne peut être rompu avant son terme.

Toutefois, lorsque l'adhérent se trouve dans une situation de force majeure, laissée à l'appréciation de l'association, il peut être mis fin à l'abonnement par anticipation, moyennant des frais de résiliation.

La demande motivée devra être présentée par écrit.

Art. 5 : Retrait des paniers

L'adhérent s'engage à récupérer le contenu

de son panier le jour de la livraison ou au plus tard le lendemain avant midi. La micro-ferme «Bios du Château» ne garantit pas l'intégrité du panier et de son contenu au delà.

Les adhérents sont invités à laisser sur place les cagettes vides qui seront ainsi réutilisées.

Art. 6 : Report de panier

En cas d'absence, il est possible de demander le report de votre panier, celui-ci est annulé et reporté à la fin de votre abonnement.

La demande doit être formulée au plus tard pour le vendredi midi qui précède la livraison, et un maximum de 8 paniers pourront être reportés pendant l'abonnement.

Les paniers préparés sont facturés.

Art. 7 : Données personnelles

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et notre politique de confidentialité, visitez www.optim-ism.fr/confidentialite

Version bulletin : juillet 2020



Cadre réservé à OPTIM-SIM

Référence unique du mandat :



MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Optim Ism à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Optim Ism. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués*

Votre Nom *
 Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *
 Numéro et nom de la rue

* *
 Code postal Ville

Les coordonnées de votre compte

* □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□
 Numéro d’identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

* □□□□□□□□□□ □□□□ → Joindre RIB/IBAN
 Code international d’identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code)

Nom du créancier	OPTIM-ISM
Identifiant SEPA du créancier (ICS)	FR71ZZZ527091
Numéro et nom de la rue	Route de la Croizetière
Code Postal - Ville	56670 RIANTEC
Pays	France

Type de paiement *Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à * *
 Lieu Date

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n’être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l’exercice, par ce dernier, de ses droits d’oppositions, d’accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à : OPTIM-ISM Route de la Croizetière 56670 RIANTEC

Zone réservée à l’usage exclusif du créancier